



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 41246

Texte de la question

La situation des libertés et du droit reste préoccupante en Turquie, Etat membre du Conseil de l'Europe. Les affrontements dans l'est du pays gardent une intensité qui ne peut qu'inquiéter les amis de la Turquie. Les forces politiques qui essaient d'ouvrir la voie à un dialogue et donc à une paix durable sont empêchées d'agir et durement réprimées. Le parti de la démocratie du peuple a tenu son congrès le 23 juin, à Ankara, dans cet esprit. Il fait aujourd'hui l'objet de poursuites. Son président a été arrêté. Plusieurs des délégués à ce congrès ont été assassinés dans des circonstances suspectes. Mme Segolène Royal demande à M. le ministre délégué aux affaires européennes les initiatives qu'il envisage de prendre afin de rappeler le Gouvernement turc au respect des engagements européens qu'il a souscrits.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué aux affaires européennes sur la situation des droits de l'homme en Turquie et notamment sur le problème kurde. L'Union européenne et ses Etats membres ont fait du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales la base du rapprochement entre la Turquie et l'Union. Pour sa part, la France, soit à titre bilatéral, soit dans un cadre communautaire, a effectué de nombreuses démarches à ce sujet à Ankara et continuera de le faire. S'agissant du congrès du parti pro-kurde Hadep (parti de la démocratie du peuple), le Gouvernement français ne peut que déplorer le geste provocateur qui a perturbé la réunion et relève que ses dirigeants ont condamné la profanation publique du drapeau turc par un militant. La France espère que les autorités sauront tenir compte de la position de la direction du parti. Une douzaine de personnes qui étaient détenues ont été libérées à ce jour. D'une manière générale, la dimension exclusivement sécuritaire donnée jusqu'à présent au traitement du problème kurde a montré ses limites. La France, comme ses partenaires européens, s'est clairement prononcée en faveur d'une approche politique de la question kurde et de la reconnaissance, notamment, de droits culturels aux Kurdes. Cependant l'instabilité politique qu'a connue la Turquie depuis près de dix mois n'a pas permis d'avancer en ce sens, mais le Gouvernement français attend du nouveau Gouvernement turc qu'il s'y attache en priorité. De leur côté, la France et les pays européens ne relâcheront pas leurs efforts afin que la Turquie applique pleinement les principes défendus par les organisations dont elle est membre, comme le Conseil de l'Europe.

Données clés

Auteur : [Mme Royal Ségolène](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41246

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3747

Réponse publiée le : 12 août 1996, page 4363